

## Principe du Contrat

Le contrat de ruralité est un dispositif qui permet d'accompagner des projets sur un bassin de vie cohérent et organisé. Il est issu des mesures du Comité Interministériel aux ruralités. C'est un outil proposé par l'Etat, mais qui est ouvert à d'autres partenaires.

L'objectif du contrat de ruralité est de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire.

Sa vocation est de fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques.

Le contrat s'articule dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets, sur la période 2017-2020 :

- 1 - Accès aux services et aux soins
- 2 - Revitalisation des bourgs centres
- 3 - Attractivité du territoire
- 4 - Mobilités
- 5 - Transition écologique
- 6 - Cohésion sociale



## Les 10 thématiques, à la loupe

Thématique 1 : Amélioration de la démographie médicale : > organisation de sessions d'accueil pour les internes, actions de recherche de professionnels de santé, faire connaître les mesures du Pacte Territorial Santé 2, soutien aux investissements publics qui permettent l'installation de professionnels de santé, développement des usages de la télémédecine notamment à partir du réseau de maisons de santé, soutien à la filière gériatrique, actions visant à réduire la perte d'autonomie

Thématique 2 : Garantir l'accès aux services publics > Poursuivre le maillage de nouvelles Maisons de Services Au Public (MSAP) et mieux organiser ce réseau, faciliter l'accès à Pôle Emploi et à la Mission Locale via le réseau de MSAP, développer le partenariat avec la Poste, Création d'une Maison de la Justice et du Droit à Charolles, Conventions de ruralité avec l'Education Nationale dans certains pôles scolaires structurants

Thématique 3 : Encourager le développement économique > Développement de l'ingénierie économique, de façon cohérente et mutualisée entre le Pays et les nouvelles intercommunalités, Accompagnement de démarches collectives de structuration de filières (participation à des actions à l'export, actions de promotion, formations...), Conforter les filières en difficulté et notamment la céramique en accompagnant des projets et stratégies communes : recherche de réduction des charges (déchets, énergie), adapter les moyens en formation, démarches commerciales collectives..., Création d'un centre de ressource partagé avec outils modernes mutualisés tels que l'impression 3D, Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences en lien avec les entreprises, Accompagner la modernisation des parcs d'activité économiques en intégrant une couverture mobile et numérique adaptée, Création d'espaces de coworking et d'hôtels d'entreprises pour inciter à l'installation, Accompagner le développement du pôle de l'aéroport de St Yan

Thématique 4 : Soutenir le développement agricole : > Audits de la Chambre d'Agriculture pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et développer les énergies renouvelables agricoles, Structuration d'une filière bois bocager locale, Mise en place d'outils de vente directe et de circuits courts, d'équipements collectifs permettant d'apporter de la valeur

ajoutée sur les exploitations, Développement de l'agrotourisme et d'un circuit touristique en lien avec l'élevage Charolais et cohérent avec le projet de candidature UNESCO, Soutien aux actions de promotion des filières qualité et notamment les 2AOP du territoire. Thématique 5 : Faire du patrimoine un vecteur de développement > Démarche pour obtenir une reconnaissance de Destination Touristique par Atout France, Candidature UNESCO, Développement d'outils d'animation notamment auprès du jeune public dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire : nouvelle convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication pour 10 années, Préfigurer un centre d'interprétation du patrimoine en lien avec les équipements existants, Soutien à la restauration de certains monuments historiques identifiés comme prioritaires Thématique 6 : Maintenir l'attractivité des villes et bourgs centres > Aide la réhabilitation d'espaces publics facilitant l'accès aux services et aux commerces : stationnement, mise en accessibilité des commerces, circulations douces, ... Accompagnement des démarches commerciales et artisanales collectives, développement du commerce connecté en partenariat avec la CCI Thématique 7 : Adapter l'offre de logements à une politique d'attractivité > Le renforcement du pôle urbanisme et habitat mutualisé du Pays avec des actions de sensibilisation à la qualité du logement et à la qualité de l'architecture, La création d'un logement pédagogique avec une réhabilitation exemplaire de maison des années 70 pour inciter à la réhabilitation pour inciter à la réhabilitation et aux économies d'énergie, Des actions en faveur du parc de logements privés avec des Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le renforcement du programme Habiter Mieux, dispositifs qui apportent des aides aux particuliers, Le soutien au développement du parc social notamment pour permettre le logement des jeunes et des personnes âgées Thématique 8 : Faciliter l'ouverture du territoire : désenclavement et mobilité > Accélération des travaux de mise en 2 fois 2 voies de la RCEA, Plan de mobilité rurale pour développer une offre adaptée aux spécificités de ce territoire, Développement de la mobilité partagée : investissements permettant le covoiturage, développement d'outils complémentaires de MObigo, actions d'information, Développement des véhicules électriques dans les collectivités Thématique 9 : Accompagner la transition énergétique du Charolais Brionnais > Soutien aux investissements permettant de réduire la précarité énergétique, Réflexion sur le développement d'un Espace Info Energie adapté au territoire, Investissements pour développer les énergies renouvelables, Réflexion pour développer un Plan Climat Energie du Pays Charolais Brionnais et des contrats locaux de transition énergétique (CLTE) et Territoires à Energie Positive (TEPCV) dans les intercommunalités Thématique 10 : Contribuer à la cohésion sociale du territoire > Développement de la médiation culturelle autour de l'art vivant et de l'art plastique, notamment en lien avec la scène nationale L'arc le Creusot : partenariat avec l'Education Nationale pour mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) autour d'une saison culturelle, Soutien aux investissements de création et de modernisation de pôles scolaires, périscolaires et services à l'enfance, soutien à la modernisation des équipements sportifs structurants

### **Les signataires du Contrat**

- l'Etat, représenté par le Préfet de Saône-et-Loire
- le PETR du Pays Charolais-Brionnais,
- les 5 intercommunalités du territoire : C.C. Entre Arroux, Loire et Somme, La Clayette Chauffailles en Brionnais, C.C. de Semur-en-Brionnais, C.C. de Marcigny, C.C. Le Grand Charolais,
- le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire
- la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire
- l'Agence Régionale de Santé
- l'Agence Nationale de l'Habitat
- Pôle Emploi
- la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations



## **Téléchargement**

## **Contact**

Pour plus de renseignements :  
Dominique Fayard au 03 85 25 96 36  
ou [contact@chaorlais-brionnais.fr](mailto:contact@chaorlais-brionnais.fr)